

APESIN SANFIZZ 10X750 ML

WM 0714815

Numéro de commande: 0714815

Version 3.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : APESIN SANFIZZ 10X750 ML
UFI :
numéro d'identification : 64580

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit biocide
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU
Route de l'Orme des Merisiers
91190 Saint-Aubin
Téléphone : +330169189500
Téléfax : +330169288965
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.
Prévention:
P260 Ne pas respirer les aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

APESIN SANFIZZ 10X750 ML

WM 0714815

Numéro de commande: 0714815

Version 3.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Intervention:

P302 + P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Élimination:

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acide methanesulfonique	75-75-2 200-898-6 01-2119491166-34	Skin Corr. 1B; H314 Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 STOT SE 3; H335 Eye Dam. 1; H318 SCL 5 - 100 % 1B; H314 3 - < 5 % 1; H318 3 - < 5 % 2; H315 1 - < 3 % 2; H319 1 - < 3 % 2; H315	>= 1 - < 2
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium	68439-57-6 270-407-8 01-2119513401-57	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 SCL >= 5 % 2; H315 > 5 - 38 % 2; H319 > 38 % 1; H318	>= 1 - < 2

APESIN SANFIZZ 10X750 ML

WM 0714815

Numéro de commande: 0714815

Version 3.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

acide l-(+)-lactique	79-33-4 201-196-2 01-2119474164-39	Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 SCL 3 - < 5 % 2; H315 >= 3 % 1; H318 1 - < 3 % 2; H319 >= 5 % 1C; H314	>= 1 - < 2
1-butoxypropane-2-ol	5131-66-8 225-878-4 01-2119475527-28	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 SCL > 20 % 2; H319 > 20 % 2; H315	>= 1 - < 2

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Irritation
- Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

APESIN SANFIZZ 10X750 ML

WM 0714815

Numéro de commande: 0714815

Version 3.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

APESIN SANFIZZ 10X750 ML

WM 0714815

Numéro de commande: 0714815

Version 3.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit biocide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
75-75-2	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2,89 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	19,44 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,44 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1,44 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	8,33 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,76 mg/m ³
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets	8,33 mg/kg

APESIN SANFIZZ 10X750 ML

WM 0714815

Numéro de commande: 0714815

Version 3.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

	rs		systemiques	
	Consommateur rs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,73 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme	0,7 mg/m3
	Consommateur rs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,42 mg/m3
SODIUM C14-16 OLEFIN SULFONATE	Travailleurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systemiques	2158,33 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systemiques	152,22 mg/m3
	Consommateur rs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systemiques	1295 mg/kg
	Consommateur rs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systemiques	45,04 mg/m3
	Consommateur rs	Ingestion	Exposition à long terme, Effets systemiques	12,95 mg/kg
BUTOXYPROPANOL	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	147 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	52 mg/kg p.c./jour
	Consommateur rs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	43 mg/m3
	Consommateur rs	Dermale	Long terme - effets systemiques	22 mg/kg p.c./jour
	Consommateur	Ingestion	Long terme - effets	12,5 mg/kg

APESIN SANFIZZ 10X750 ML

WM 0714815

Numéro de commande: 0714815

Version 3.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

	rs		systemiques	p.c./jour
--	----	--	-------------	-----------

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
75-75-2	Eau douce	0,012 mg/l
	Eau de mer	0,0012 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0251 mg/kg
	Sol	0,00183 mg/kg
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,12 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
SODIUM C14-16 OLEFIN SULFONATE	Eau douce	0,042 mg/l
	Eau de mer	0,0042 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,025 mg/l
	Sédiment marin	0,2025 mg/l
	Sol	0,0061 mg/l
	STP	4 mg/l
BUTOXYPROPANOL	Eau douce	0,525 mg/l
	Eau de mer	0,0525 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,36 mg/kg
	Sédiment marin	0,236 mg/kg
	Sol	0,16 mg/kg
	STP	10 mg/l
	intermittent release	5,25 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

APESIN SANFIZZ 10X750 ML

WM 0714815

Numéro de commande: 0714815

Version 3.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter:
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374-1: 2003 (0,4 mm).

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.
Type de Filtre recommandé:
Filtre ABEK-P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide
Couleur : rouge clair
Odeur : odorisé

APESIN SANFIZZ 10X750 ML

WM 0714815

Numéro de commande: 0714815

Version 3.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: env. 0,9, à 20 °C
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Pas d'information disponible.
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,011 g/cm ³ à 20 °C

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme.

APESIN SANFIZZ 10X750 ML

WM 0714815

Numéro de commande: 0714815

Version 3.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.
Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

APESIN SANFIZZ 10X750 ML

WM 0714815

Numéro de commande: 0714815

Version 3.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Information supplémentaire : Donnée non disponible

Composants:

acide methanesulfonique

75-75-2:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: 200 mg/kg

DL50 Rat: 649 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 Souris: > 1,88 mg/l
Durée d'exposition: 1 h

CL0 Rat: 0,74 mg/l
Durée d'exposition: 6 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Lapin: > 1.000 - 2.000 mg/kg

acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium

68439-57-6:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 52 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Lapin: 6.300 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: Lapin
Résultat: Irritant pour la peau.
Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: Lapin
Résultat: Risque de lésions oculaires graves.
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode: OCDE ligne directrice 406

Toxicité à dose répétée : Rat: NOAEL: 259 mg/kg
Voie d'application: Dermale
Durée d'exposition: 2 Jahre

acide l-(+)-lactique

79-33-4:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Souris: 4.875 mg/kg

APESIN SANFIZZ 10X750 ML

WM 0714815

Numéro de commande: 0714815

Version 3.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

	DL50 oral Cochon d'Inde: 1.810 mg/kg
	DL50 oral Rat, femelle: 3.543 mg/kg
	DL50 oral Rat, mâle: 4.936 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 Rat, mâle et femelle: 7,94 mg/l Durée d'exposition: 4 h
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 Lapin: > 2.000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Espèce: Lapin Résultat: Irritant pour la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Espèce: Œil de poulet Résultat: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Espèce: Cochon d'Inde Résultat: Pas un sensibilisateur de la peau.
Toxicité à dose répétée	: Rat: LOAEL: 886 mg/kg Voie d'application: Dermale
	NOAEL: 5.000 mg/l
	Voie d'application: Oral(e)

1-butoxypropane-2-ol 5131-66-8:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral Rat, mâle et femelle: 3.300 mg/kg Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
	DL50 Rat: > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 Rat: 651 mg/l Durée d'exposition: 4 h
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 dermal Lapin: > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

acide methanesulfonique 75-75-2:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique
----------------------------	---

APESIN SANFIZZ 10X750 ML

WM 0714815

Numéro de commande: 0714815

Version 3.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les
autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues

: CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 10 - 100
mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries

: CE50 : 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium 68439-57-6:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 4,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les
autres invertébrés aquatiques

: (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,53 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues

: (Skeletonema costatum (algue marine)): 5,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries

: CE50 (Bactérie): 230 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les plantes

: 2025 mg/lDurée: 10 d

acide L-(+)-lactique 79-33-4:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 130 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 320 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 130 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 195 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les
autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 130 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 240 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

APESIN SANFIZZ 10X750 ML

WM 0714815

Numéro de commande: 0714815

Version 3.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

- Toxicité pour les algues : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): 250 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues : CE50 (*Scenedesmus capricornutum* (algue d'eau douce)): 3.500 mg/l
- CE50r (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algue verte)): 2.800 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Micro-Algue)): > 2.800 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- NOEC (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): 1.900 mg/l
Durée d'exposition: 70 h
- Toxicité pour les bactéries : CE50 (boue activée): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Concentration minimale avec effet observé: 2,18 mg/l
Durée d'exposition: 90 d
Espèce: Poisson
- Toxicité pour les organismes terrestres : CL50: 2.250 mg/kg>
Durée d'exposition: 14 d
Espèce: *Colinus virginianus* (Colin de Virginie)

1-butoxypropane-2-ol 5131-66-8:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (*Poecilia reticulata* (Guppie)): 560 - 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- NOEC (*Poecilia reticulata* (Guppie)): 180 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Poisson): 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (*Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- NOEC (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): 560 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues : CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algue verte)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire
- NOEC (*Selenastrum capricornutum*): 560 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour les bactéries : CE50 (Bactérie): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

APESIN SANFIZZ 10X750 ML

WM 0714815

Numéro de commande: 0714815

Version 3.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

acide methanesulfonique

75-75-2:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: > 99 %
Durée d'exposition: 28 d

acides sulfoniques, hydroxycalcane en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium

68439-57-6:

Biodégradabilité : Biodégradation: > 80 %
Méthode: OECD 301 B
Remarques: Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est considéré comme étant facilement biodégradable.

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 790 mg/g

Carbone organique dissous (COD) : 190 mg/g

acide l-(+)-lactique

79-33-4:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 450 mg/g
Le temps d'incubation: 5 d

600 mg/g
Le temps d'incubation: 20 d

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 900 mg/g

ThOD : 1.067 mg/g

1-butoxypropane-2-ol

5131-66-8:

Biodégradabilité : Biodégradation: 90 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 E
Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

acide methanesulfonique

75-75-2:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,38

1-butoxypropane-2-ol

5131-66-8:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): < 100
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,2

APESIN SANFIZZ 10X750 ML

WM 0714815

Numéro de commande: 0714815

Version 3.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

acide methanesulfonique

75-75-2:

Répartition entre les
compartiments
environnementaux

: Koc: 1 Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation

: Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique
supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

: Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

: Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets

Le code européen des déchets
20 01 29*
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

APESIN SANFIZZ 10X750 ML

WM 0714815

Numéro de commande: 0714815

Version 3.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 pour Conditions de restriction

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non applicable

Mise à jour: Non applicable

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

APESIN SANFIZZ 10X750 ML

WM 0714815

Numéro de commande: 0714815

Version 3.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 4,42 %
898,4 g/l
contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 4,42 %
44,65 g/l
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Numéro de l'autorisation : N° INVENTORY 57717

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : <5% Agents de surface anioniques, Parfums, LACTIC ACID

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Procédure de classification:	H315	Sur la base de données d'essai.
	H319	Sur la base de données d'essai.

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer;

APESIN SANFIZZ 10X750 ML

WM 0714815

Numéro de commande: 0714815

Version 3.1

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

500000004890